

Özséb HORÁNYI

Symbolique et communication

(1.1) La conception de la communication que nous proposerons dans la suite - appelons-la concept participatif de la communication - prend comme point de départ que la communication n'est autre que la possibilité, pour un actant (résolutif), d'accéder à un état d'aptitude pertinente nécessitée par la résolution de problèmes. C'est un état : un état possible du monde de l'actant.

On peut considérer que l'aptitude pertinente pour la résolution de problèmes est accessible si, au moment où l'actant en a besoin, il est en mesure d'utiliser l'aptitude pertinente en faveur de la résolution de problèmes. L'expression "au moment où" désigne un terme dans le temps : il est évident, d'une part, que ce moment peut signifier des durées plus ou moins longues selon la nature des problèmes à résoudre ; d'autre part, il indique dans tous les cas que le temps est un facteur décisif du point de vue de la reconnaissance et de la résolution du problème. Le terme "accessible" ne couvre pas, bien sûr, seulement les aptitudes que l'actant a déjà effectivement utilisées, c'est-à-dire, il ne s'agit pas tout simplement de la participation, comme 'donnée biographique' de l'actant, mais bien de la possibilité de participer, comme donnée caractéristique catégorisant l'actant. Ainsi, le terme d'accessibilité couvre-t-il toutes les aptitudes par lesquelles d'autres aptitudes sont accessibles pour l'actant. Dans ce sens, l'expression "un état possible du monde de l'actant", au singulier, reste équivoque.

(1.2) Appelons la perspective spécifique, d'où la conception participative observe la communication, l'angle de l'aptitude à résoudre des problèmes.

Sous cet angle, la communication paraît être un état. Cela entre en contradiction avec les conceptions bien connues qui conçoivent la communication comme acte, ou action, ou encore comme activité ou bien comme événement (telle la conception de transaction qui saisit l'essentiel de la communication dans la transmission des informations, ou celle d'interaction, qui, en revanche, la perçoit dans l'effort commun et réussi des actants participant à la communication). Ces approches sont sans doute divergentes de celle de la conception participative : les premières adoptent l'angle du changement ou de la modification de l'aptitude à résoudre des problèmes, et, par conséquent, elles considèrent que l'essentiel de la communication réside dans un quelconque changement. Cet angle en soi, n'est évidemment pas à réfuter comme déplacée ; au contraire. Grâce à lui, on peut développer des idées d'une importance primordiale par rapport à la communication ; puis-que (au sens logique, bien sûr) l'on a placé la communication dans un contexte dans lequel on peut saisir, avec une vertu explicative (au-delà des déclarations, telle que

l'affirmation fanfaronne "l'homme, espèce sociable") ce quoi (et le quand) dans la communication qui ne peu(ven)t pas être réduit(s) à aucun autre segment du monde, c'est-à-dire, saisir dans la communication l'élément à cause duquel elle semble être un point de départ incontournable de notre compréhension du monde.

(2) Chercher la résolution des problèmes est une caractéristique commune à tous les actants. Le terme "actant", peut désigner, évidemment, non seulement un individu (vivant, un être ou une personne), mais aussi tout système (même partiellement autonome) qui passe pour une entité qui résout un problème (ou dissipe un conflit ou accomplit une tâche). La résolution de problèmes est l'espace où chaque actant s'efforce de satisfaire ses deux pulsions fondamentales (drive) : faire tout (le possible) pour survivre et - au moins - maintenir (le niveau de) la situation vivable. La résolution de problèmes suppose, dans ce sens, une adaptation réussie. (Ce discours ne vise pas pour autant à analyser d'emblée les résolutions de problèmes spécifiques se basant sur l'évolution : dans ces cas, résoudre un problème ne signifie jamais les propres efforts de l'actant, mais des adaptations devenues caractéristiques de l'espèce qui rendent les individus de l'espèce aptes à combattre les divergences problématiques.)

Dans ce propos, nous appellerons problème la différence (éventuelle) existant entre l'état actuel d'un actant donné et l'état désiré par lui. L'"éventualité" sous-entend que l'état actuel et l'état actuellement désiré peuvent coïncider. Aussi signifie-t-elle qu'il peut arriver qu'à un moment donné, les deux états puissent ne faire qu'un, et à un autre moment, différer.

Les différences peuvent évidemment se distinguer les unes des autres (à partir du souci de repousser un danger menaçant, d'assurer les conditions vitales jusqu'aux préoccupations de chasser l'ennui et de passer le temps libre). Pour l'un des types de différences, le terme "problème" n'est pas le synonyme des termes "conflit" ou "tâche". Le terme "problème" s'applique au conflit et à la tâche également. Le mot "conflit" peut désigner un problème entre des actants résolvant des problèmes (né, par exemple, entre deux personnes, ou entre deux organisations, ou entre une personne et une organisation). La "tâche" s'applique avant tout à des types de problèmes dont la solution est connue.

La différence même peut découler de deux sources : soit l'état de l'actant change d'une façon qui rend souhaitable la poursuite d'un changement quelconque, ou bien l'environnement de l'actant change d'une façon qui rend souhaitable la poursuite d'un changement quelconque. Aussi, dans l'actant même, ou dans son environnement donné peuvent-ils survenir des changements qui ne deviennent pas problématiques, à savoir que, par rapport à l'état précédent, ils ne représentent pas un tel décalage qu'il causerait une différence problématique ou inciterait une ambition à résoudre le problème.

La résolution d'un problème, et ceci découle de sa nature, ne serait que concrète, individuelle. On peut considérer le problème résolu quand la différence (problématique) a disparu. Cette disparition signifie dans la plupart des cas une élimination par l'acte (l'activité) de l'actant visant à changer soi-même ou son environnement donné, ou bien les deux à la fois. L'actant, au cours de son acte (activité) de résolution de problème, devrait évidemment prendre en compte les processus spontanés, survenus indépendamment de son propre souhait qui, dans certains cas, soutiennent (simplifient), voire rendent son effort superflu, dans d'autres cas, gênent (compliquent) son effort de résoudre le problème.

(3.1) La symbolique est un lieu possible de l'aptitude nécessaire pour résoudre un problème.

La symbolique se produit (existe dans le monde) à l'issue d'une constitution spécifique, celle de la signification. C'est parce que dans la signification se constitue l'unité des deux constituants de la symbolique, celle du signifiant et du signifié, en fonction d'une règle constitutive - acceptée (reconnue comme étant en vigueur) par l'actant - qui fait correspondre le signifié au signifiant dans un but (sens) défini. Les termes "signifiant" et "signifié" désignent des fonctions (rôles) (puisque l'on ne peut pas diviser le monde, une bonne fois pour toutes, en deux, en signifiants et non-signifiants ou en signifiés et non-signifiés). Ce qui peut être signifié dans un cas, pourra être - en général - signifiant dans un autre, et vice versa.

Si une règle constitutive supposée est effectivement en vigueur, alors, d'une part, la construction du signifiant, dans un cas défini, déclenche d'emblée (logiquement, c'est-à-dire nécessairement) un (acte de) constitution ; d'autre part, la spectation du signifiant, dans un cas donné, si elle est accompagnée de la reconnaissance de la règle constitutive supposée, provoque d'emblée (logiquement, c'est-à-dire nécessairement) le déclenchement d'un (acte de) constitution. Bref, dans ce propos, nous considérons la signification, y compris sa constitution symbolique, comme un acte, voire comme un acte symbolique.

Sans l'actant apte à une constitution continue (plus précisément, répétitive dans le temps), ni une symbolique donnée, et aucune autre symbolique ne peut exister, alors que son existence n'est pas la résultante de l'acte individuel de l'actant donné et apte à la symbolique. La symbolique n'existe qu'à condition qu'un actant s'y conforme, autrement dit, qu'il reconnaisse et accepte le caractère de fait réel de la signification donnée et les conséquences qui en découlent.

Toutefois, un acte symbolique peut ne pas être fondé exclusivement sur une règle constitutive, mais, par analogie, sur une autre symbolique.

(3.2) La symbolique peut être circonstancielle (comme le pot de fleur à la fenêtre, pour signaler que tout se passe comme convenu), habituelle (comme le noeud du mouchoir pour se rappeler quelque chose) et insérée dans un système de signification (comme la mise en garde avec la phrase "Il pleut", ou le fait d'être membre d'une association).

Les significations circonstanciennes obtiennent leur fondement constitutif (légitimation) des situations individuelles ou des accords occasionnels. Les significations habituelles et insérées dans un système se basent sur des règles constitutives. Dans le cas des significations insérées dans un système, c'est un certain système des règles constitutives (ou, éventuellement, un conglomerat de systèmes de règles, sans hiérarchie stricte) qui donnera la base de la signification (comme une langue naturelle, par exemple, la langue hongroise ; ou comme les statuts d'une association dûment enregistrée).

(3.3) Le signifié comme fragment du monde est brut ou symbolique.

Le signifié est brut, quand sa description pertinente peut être donnée en termes de modalités de perception qui sont accessibles pour l'actant. Les cas bruts ne sont que constatés comme signifiés dans le cadre de la signification (à savoir, l'acte symbolique). Les cas bruts constituent ensemble la faculté brute du monde.

Le signifié est symbolique, quand sa description pertinente, d'une part, suppose de façon logique (c'est-à-dire, nécessairement) la référence à l'actant apte à la constitution symbolique, et d'autre part, quand la forme logique même de la description contient une référence au signifiant et au signifié comme étant liés dans un ordre, et aussi à la règle ou à la symbolique suivie(s) dans la signification donnée sur laquelle (sur lesquelles) la constitution est basée.

Le signifié symbolique, face au signifié brut, se constitue dans le cadre de la signification, c'est-à-dire, la symbolique s'ajoute au monde existant comme une nouvelle existence, et même, on peut dire qu'une nouvelle faculté du monde naît ainsi : la faculté symbolique.

Les signifiés qui peuvent être classés comme symboliques n'existent pas en dehors de la symbolique. Le signifiant de la symbolique est transcendant (dans le sens large du terme) par rapport au brut.

La symbolique est plus complexe que le brut. Sans entrer dans l'analyse de l'utilisation du terme "complexité", nous y sous-entendons qu'entre deux objets analysés, le plus complexe est celui dans lequel le nombre ou bien la variété des unités, y coopérant hiérarchiquement, mais jouissant d'une autonomie relative, sont plus élevés.

(3.4) Dans l'acte de construction du signifiant, la matière (à la disposition d'une quelconque modalité de perception) prend forme (structure). On peut considérer qu'un signifiant est accessible pour l'actant si une des modalités de perception données pour l'actant est à sa portée. Le mot "accessible" prend ici une autre nuance que celle précédemment traitée par rapport à l'accès à l'aptitude, sujet sur lequel nous reviendrons plus bas.

Des signifiants multimédiatiques (ou multimodaux) peuvent naître qui rapprochent plusieurs constructions de signifiants, établies à l'intérieur même des modalités de perception, contribuant ainsi à la naissance d'une complexité spécifique. La naissance de la construction de signifiants suppose souvent l'existence de conditions techniques/technologiques, et même institutionnelles importantes.

Dans de tels cas de la symbolique, quand le signifiant est catégorisé comme objet, et la symbolique elle-même est habituelle, ou s'insère dans un système, on peut parler de symbole.

La construction du signifiant suit également des règles (la construction désigne, entre autres, l'utilisation proprement dite des règles). Ces règles ne sont évidemment pas identiques à celles constitutives appliquées dans l'acte de constitution.

(3.5) La signification, c'est-à-dire l'acte de faire correspondre un signifié à un signifiant, a toujours un but ou un sens: elle peut être représentative ou descriptive, justification ou réfutation, consentement ou approbation, argumentation ou démonstration, demande ou interrogation, prescriptive de plusieurs façons et ainsi de suite.

(4.1) La signification n'est en fait rien d'autre que l'acte de transcender, dont la symbolique n'est qu'une modalité, plus précisément, la signification symbolique. Une autre modalité en est la symptomatique. La signification mobilisant la transcendance peut être conçue en tant que modalité autonome, comme celle d'ostensible.

Un brut peut en signifier, de façon symptomatique, un autre. Dans ce cas, le deuxième se manifeste dans le précédent (ou le précédent donne exemple au deuxième). Dans tous les cas, ce qui signifie, sera le signifiant, et ce qui est signifié, sera le signifié.

Nécessairement, la signification symptomatique suppose également un actant (ouvert à la signification symptomatique).

Dans la signification ostensible, la transcendance se manifeste à travers la métamorphose d'un brut (transsubstantiation) aux actants-types habituels, et leur devient ainsi accessible. Dans cette phrase, nous rencontrons une troisième utilisation du mot "accessible". Par ailleurs, la signification ostensible suppose aussi, nécessairement, un actant (ouvert à la signification ostensible).

Le signifié est transcendantal quand sa description pertinente n'est possible qu'avec des termes théologiques qui ne sont pas réductibles à des termes d'autres perspectives. Les cas transcendants constituent ensemble la faculté transcendantale.

Dans la manifestation, qu'il s'agisse d'une forme symptomatique ou d'un mode ostensible, la direction de la signification est exactement inverse à celle de la signification symbolique. C'est la raison pour laquelle la relation significationnelle ne peut être tout à fait identifiée au rapport intentionnel.

(4.2) Les modalités de signification présentées ci-dessus peuvent être considérées comme simples par comparaison à la complexité des modalités de signification psychiques et sacrales.

La signification psychique est à entendre comme, en fait, le complexe de la symbolique et du symptomatique. Le cas qui apparaît dans la perspective psychique sera en effet accessible pour l'actant disposant d'une psyché de deux façons: soit il se manifeste (de façon symptomatique) à travers les modalités de perception accessibles, soit il se rendra accessible par la signification (symbolique), comme signifié, si l'actant disposant d'une psyché possède l'aptitude nécessaire. S'il ne la possède pas, alors le cas - étant privé, dans le sens logique - ne sera pas, de façon relative, à sa portée. Enfin, il est évidemment possible qu'un cas donné puisse se rendre accessible suivant l'une ou l'autre des deux modalités précédentes, mais il ne le sera effectivement d'aucune de ces façons, c'est-à-dire, il restera privé de fait.

Le signifié est psychique, quand sa description pertinente suppose d'une part, dans le sens logique (à savoir, nécessairement), un actant disposant d'une psyché, et d'autre part, si l'on ne peut la donner qu'en termes psychologiques qui ne sont pas réductibles à des termes d'autres perspectives. Les cas psychiques constituent ensemble la faculté psychique.

La signification sacrale est en fait à entendre comme le complexe de celles de psychique

et d'ostensible, ou bien comme le complexe de celles de symbolique et d'ostensible. Dans le complexe, le caractère conjonctif et la direction de la signification ostensible susciterait de nombreuses questions à discuter, mais qui dépasseraient le cadre de notre présente réflexion.

Le signifié est sacré, quand sa description pertinente suppose d'une part, dans le sens logique (à savoir, nécessairement), un actant apte à la constitution symbolique, et que la forme logique de la description se trouve être justement celle de la symbolique, et d'autre part, si elle n'est possible qu'en termes théologiques qui ne sont pas réductibles à des termes d'autres perspectives. Les cas sacrés constituent ensemble la faculté sacrée.

Le psychique et le sacré ne sont que constatés par l'acte symbolique, alors que le psychique et le sacré sont en partie issus de la symbolique.

En fin de compte, le signifié, comme fragment du monde, peut être autre chose que brut ou symbolique, mais, à la suite de la signification ostensible, il devient transcendantal, ou psychique à la suite de la signification psychique et sacré à l'issue de la signification sacrée.

(5) La signification est le rapport spécifique de deux choses, du signifiant et du signifié, avec la possibilité intrinsèque que tel signifiant aura en tel cas tel signifié correspondant, et dans un autre cas un signifié différent. Dans la signification, le signifiant et le signifié jouissent d'une certaine liberté l'un par rapport à l'autre.

Il existe cependant d'autres cas qui diffèrent de ceux énumérés. Ce ne sont pas des significations, voire ils en sont des alternatives. Dans ces cas, ce que nous avons considéré comme signifié par rapport à la signification, est présent sous forme fixe. Ce qui rend une table la table, ne peut devenir partie de la chaise (et vice versa); ce qui rend tel organisme justement cet organisme, ne peut pas apparaître dans l'organisme sans le devenir (ou presque le devenir). C'est pour cela qu'on dit que, dans la table, dans l'organisme, etc., un intelligible fixe est présent, tandis que dans les significations, il s'agit d'un intelligible non-fixé (éventuellement libre ou même flottant). Plus précisément, dans les choses comme la table ou l'organisme, l'intelligible est fixe, et dans les choses comme la signification, l'intelligible n'est pas fixe.

Ce propos ne vise pas à traiter de ce qui est semblable ou différent entre ces deux lieux catégoriellement différents des occurrences de l'intelligible, ni les moyens par lesquels l'intelligible devient tout de même transmissible.

(6.1) Pour résoudre un problème, l'aptitude nécessaire à l'actant pour reconnaître et résoudre effectivement le problème doit être accessible. L(es) aptitude(s) nécessaire(s) comporte(nt) des attitudes (attitudes mentales) différentes, et aussi, des contenus différents qui apparaissent dans le champ (qui sont du ressort) de ces attitudes.

Parmi elles, l'on peut trouver des attitudes cognitives (ainsi : savoir, croire, estimer, supposer, prendre pour, etc.) et aussi non-cognitives (par exemple : se réjouir de, espérer que, avoir intérêt, etc.). Dans la description de la signification, les segments relevant de ces attitudes seront catégorisés comme "le but (le sens) de la signification".

Les segments relevant des contenus du ressort des attitudes, en revanche, seront classés comme "signifiés". Ces contenus pourront également montrer une grande variété, par exemple, dans le cas de savoir, on a l'habitude de parler des types de savoir qui visent le quoi (ce qui se passe), le comment (peut/doit-on faire), et le quel (lequel est meilleur). Ce sont des différences qu'on peut bien caractériser de façon logique, tâche que le présent essai ne tentera pas. Nous soulèverons le seul fait que c'est également parmi les "comment savoir" qu'on peut enregistrer les diverses capacités (comme les modalités différentes des capacités de perception, des types de capacités d'agir, les types différents des capacités de traitement).

(6.2) Les différents types d'actants sont catégoriellement caractérisés par leurs aptitudes respectives (et donc, grâce à celles-ci, quels types de problèmes sont-ils en mesure de résoudre), et aussi par le volume des possibilités qu'ils ont pour améliorer leur aptitude (et, par conséquence, leur capacité de résoudre un problème).

Le type de possibilité (ouverture, 'liberté') qui manque à un actant donné qui n'a pas acquis les aptitudes y correspondant, sera également une faculté du monde face à laquelle il ne sera pas ouvert (ou sera fermé d'une certaine façon) et qui n'existera pas pour lui (n'existera pas en tant que tel) : il ne pourra pas exister pour lui.

Même si l'actant donné possède l'esprit ouvert indispensable par rapport à telle ou telle faculté du monde, il sera en général libre de s'impliquer (totalement ou partiellement) dans une faculté donnée, s'il ne l'a pas encore fait, ou de s'en retirer, s'il s'y trouvait déjà impliqué, ou de se tenir à l'écart. Le fait de posséder cette liberté vis-à-vis de certaines facultés et de ne pas l'avoir face à d'autres, est caractéristique pour l'actant.

Ceci signifie également pour l'actant que s'il n'a pas l'aptitude pour résoudre un problème donné, alors, il ne le résoudra pas et ne le reconnaîtra même pas, ce qui suscite des



conséquences éventuelles, influençant sa survie ou la qualité de sa situation de vie. Quant à la possibilité d'éviter de s'en mêler, il a, tout pareillement, la possibilité (plus ou moins large) de ne pas reconnaître la situation problématique dans laquelle il se trouve éventuellement, ou bien de ne pas résoudre le problème, avec tout ce qui s'ensuit.

Pour chaque actant, toutes les aptitudes sont accessibles à l'origine (de façon naturelle, par exemple, génétique), c'est-à-dire, il s'agit d'un don (qui, évidemment, peut ne devenir accessible pour l'actant qu'après une période de développement endogène de maturation). Dans le cas de certains types, la totalité des aptitudes est identique à celles qui sont originelles. Dans le cas d'autres types, grâce à l'effort spécifique de l'actant, à savoir son apprentissage (exogène), l'aptitude devenue accessible de l'actant devient plus importante que celle qu'il devait acquérir originellement. Ainsi, à l'intérieur de l'aptitude-type des actants correspondant à leur type, l'aptitude individuelle peut montrer des divergences.

L'apprentissage peut revêtir des formes simples ('naturelles'), comme par exemple l'association ou le conditionnement. Celles-ci, pour les actants-types aptes à l'apprentissage, seront accessibles selon leurs moyens respectifs. Pour certains types d'actants, au-delà de ces formes simples, des formes nettement plus complexes ('non-naturelles') sont également accessibles. Une des formes de l'apprentissage plus complexe est l'apprentissage symbolique dont le moyen est la symbolique.

L'actant peut améliorer ses dons originels non seulement à travers l'apprentissage, mais aussi par des moyens spécifiques : avec des amplificateurs et des transformateurs. Les amplificateurs sont des moyens utilisés occasionnellement ou non qui élargissent les aptitudes (ou les capacités) de l'actant. Les transformateurs les modifient.

L'actant peut élargir ses aptitudes de façon à retravailler son aptitude existante (déjà acquise), c'est-à-dire, confronter ses contenus avec d'autres, et établir des identifications, des similitudes et des différences entre eux ; ou bien, en les résumant, généraliser: établir des interdépendances qui, jusque là, ne faisaient pas partie explicite (utilisable) de son aptitude ; ou encore, tirer une conséquence des contenus de son aptitude: c'est-à-dire, en déduire des affirmations qui, auparavant, ne faisaient pas partie explicite (utilisable) de son aptitude, et ainsi de suite. Enfin, l'actant peut avoir une telle aptitude que les processus produisant les aptitudes explicites susdites peuvent parcourir des pistes non seulement conventionnelles, mais également des pistes innovatrices comportant des démarches créatives. Les démarches peuvent être, bien sûr, destructives également. Le cadre de ce discours ne nous permet pas d'entrer dans le détail de ces processus.

L'actant peut, finalement, élargir son aptitude par la connaissance. L'aptitude à résoudre

des problèmes s'élargit aussi bien par le fait que l'intelligible fixe devienne ou soit rendu accessible pour l'actant que par l'accès à l'intelligible non fixé (y compris l'élargissement d'aptitude qui consiste à reconnaître les choses comme moyens utilisables), c'est-à-dire, que le signifié devient ou est rendu accessible pour lui.

(7.1) Pour que la signification devienne accessible pour un actant (spectateur) ou pour une (certaine) communauté, il faut, d'une part, rendre le signifiant accessible en suivant les méthodes qui découlent de ses caractéristiques, à savoir, il faut le présenter, d'autre part, la signification elle-même doit être légitimée.

C'est la quatrième occurrence distincte de l'"accessible" dans le cadre de la signification que nous avons utilisée. L'"accessibilité" fut liée tour à tour à l'aptitude, au signifiant et au signifié. Dans chaque contexte, l'actant est également présent. Or, derrière les différences apparentes (comme la perception des points de repères du signifiant et la possibilité de la perception sont deux choses profondément différentes, de même que le sont la compréhension ou la possibilité de la compréhension du signifié, ou encore l'aptitude acquise et l'accès à l'aptitude différent les uns des autres), c'est justement cette présence de l'actant qui assure l'élément commun faisant comprendre les nuances du terme "accessible" utilisées dans ce propos : dans chaque contexte, il s'agit de la participation de l'actant en vue de la résolution de problèmes.

(7.2.) La présentation est un acte (ou une activité) visant le signifiant, effectué(e) par un actant, un présentateur. L'objectif de la présentation est de rendre la signification accessible pour la spectation et, par conséquent, d'élargir l'aptitude de l'actant. L'actant de la spectation est le spectateur. La présentation se réalise en actes très variés.

Le spectateur et le présentateur nomment les rôles possibles de l'actant. Les termes "spectateur" et "présentateur" sont des termes de fonction; le monde ne pouvant être divisé en spectateurs et non-spectateurs, ou en présentateurs et non-présentateurs.

Dans certains cas de présentation, le cercle des spectateurs possibles n'est en aucune façon limité. Dans d'autres cas, le signifiant n'est accessible que pour un cercle défini des spectateurs possibles, ou encore, pour quelques spectateurs possibles seulement. Du point de vue de la spectation, il s'agit évidemment d'une continuité, dans le cas même de l'actant-type ayant des aptitudes identiques. On peut considérer la valeur à l'une des extrémités de cette continuité comme le public illimité, et l'autre comme le privé.

(7.3) Quand il s'agit des constitutions dans lesquelles la cohérence de la signification est

manifeste pour la spécification, la légitimation peut rester inaperçue: étant évidente. Dans les cas où la cohérence n'est pas évidente voire quand il existe une incohérence (apparente ou réelle), des significations supplémentaires deviennent nécessaires pour la légitimation, c'est-à-dire pour que l'incohérence disparaisse (au moins apparemment). Du point de vue de la légitimation, ces constitutions auront un résultat (succès) ou non. La légitimation, en fin de compte, montre que la signification est insérée dans le tissu d'autres significations, au cas contraire, elle présuppose une constitution.

La cohérence a une nature syntactique ou sémantique ou pragmatique. La cohérence syntactique et sémantique caractérisent les relations entre les significations. La cohérence pragmatique peut exister également dans les cas où manquent et la cohérence syntactique, et la cohérence sémantique.

Tout ce qui, dans le concept (modèle) interactif de la communication, est relatif à l'effort pour atteindre une fin commune, spécificité du concept évoqué, peut être interprété par la légitimation.

La revendication de la légitimité définit (ou au moins influence) la présentation aspirant à la réussite et aussi la signification (à savoir, à l'intérieur de celle-ci, la constitution et la construction). Les conceptions relatives à ce caractère défini (considéré parfois comme stratégie de la communication) sont actuellement bien variées : d'une part, on parle souvent de divers scénarios, jeux, grammaires de narration, structures de conséquences ou encore de maximes, voire de la hiérarchie des volitions communicatives (comme par exemple : il peut croire que nous voulons qu'il croie que nous croyons à quelque chose); d'autre part, on parle des solutions coopératives et concurrentielles.

(8) Les actants peuvent former des communautés (de communication). La base des communautés, quelle qu'elles soient, est d'une part l'aptitude commune concernant la résolution de problèmes (aptitude commune, car l'aptitude en l'occurrence est accessible pour tous les membres de la communauté), y compris l'aptitude commune à coopérer ou à concourir pour la réussite de la résolution de problèmes ; d'autre part, elle est basée sur la revendication de la coopération ou de la concurrence. En vérité, on ne peut parler d'autre communauté que de celle de communication (la société est à entendre comme le conglomérat des communautés limitées de l'extérieur), car les types différents de l'aptitude, indispensables pour la résolution de problèmes (les types d'actants, en fin de compte), et leurs réalisations particulières (les aptitudes individuelles de chaque actant) sont les facteurs qui constituent une communauté, en fonction desquels les communautés de différents types peuvent respectivement se constituer, ou bien, une communauté peut devenir structurée. Du point de vue d'un certain actant, cela peut également signifier qu'il

est susceptible d'adhérer à plusieurs communautés à la fois.

Du point de vue de l'aptitude, les attitudes et aussi les contenus qui sont du ressort des attitudes peuvent constituer la base d'une communauté. On peut donc parler non seulement de communautés de savoir, mais aussi de celles d'émotion (une société d'amis, par exemple) ou encore de communautés d'intérêt (ainsi les syndicats), c'est-à-dire, on peut parler de communautés partageant les mêmes attitudes ou de celles qui possèdent les aptitudes relatives aux contenus identiques d'attitudes (comme les médecins ou les catholiques).

Il existe des communautés (de communication) naturelles, basées sur l'aptitude originelle des actants-types. Dans le cas de certains actants-types, des communautés non-naturelles naissent, ainsi des communautés symboliques et/ou symptomatiques et/ou ostensibles et/ou psychiques et/ou sacrales, c'est-à-dire, des communautés dont les aptitudes 'complémentaires' se fondent sur la communion des aptitudes accessibles à travers les significations symboliques et/ou symptomatiques et/ou ostensibles et/ou psychiques et/ou sacrales.

Les aptitudes accessibles dans les communautés naturelles sont en fait l'agrégat des aptitudes originellement accessibles par les membres de la communauté naturelle. L'aptitude 'complémentaire' que l'on peut acquérir dans les communautés non-naturelles est - surtout - ce qui est disponible dans le domaine symbolique et/ou symptomatique et/ou ostensible et/ou psychique et/ou sacré, ou bien - en deuxième lieu - viennent de la reconnaissance des identités, ressemblances, différences qui n'étaient pas des contenus explicites de l'aptitude.

L'aptitude 'complémentaire' elle-même n'a pas exclusivement un caractère de savoir dans le sens strict du mot, mais il s'agit également de l'opinion commune, des croyances communes et des suppositions communautaires; c'est-à-dire, de tout ce qu'on peut appeler globalement les attitudes collectives de la communauté donnée et le contenu collectif (commun, c'est-à-dire accessible par tous les membres de la communauté) de ces attitudes.

L'élément peut-être le plus important de l'aptitude 'complémentaire' est ce qu'on appelle normalité, constituée de toutes les aptitudes par lesquelles on peut établir ce qui peut être considéré comme normal, naturel, ou évident dans une situation donnée.

L'aptitude 'complémentaire' devient accessible pour l'actant au cours de sa socialisation. La socialisation (y compris les méthodes d'apprentissage exploitant les significations diverses, par exemple, l'apprentissage symbolique) est une forme complexe (sociale) de

l'apprentissage. La socialisation, c'est-à-dire le fait de rendre accessible (passer l'héritage de) l'aptitude 'complémentaire' a, ou plus précisément, peut avoir des lieux et des modalités diverses organisés dans les communautés non-naturelles.

L'accès à une aptitude 'complémentaire' pour une certaine communauté non-naturelle peut être limité par la communauté pour ses propres membres ou pour les groupes des membres. C'est-à-dire, au-delà du fait qu'il n'y a pas de limitation, il est possible qu'un groupe ou un membre de la communauté, dans un cas donné, puisse acquérir moins d'aptitudes 'complémentaires', relativement à sa place occupée dans la communauté. Il est également possible qu'une certaine aptitude, dès le début, ne soit accessible que par une partie de la communauté.

Ces limitations sont également possibles selon le contenu de l'aptitude 'complémentaire'. Ces limitations constituent le champ public, ou bien la structure de ce champ public qui caractérise la communauté non-naturelle en l'occurrence.

Puisqu'on peut parler de la structure du champ public, il est évident que les aptitudes non accessibles pour un groupe de la communauté non-naturelle donnée sont en fait 'invisibles' pour les membres du groupe et peuvent ainsi être la source d'"illusions d'optique".

Dans une situation problématique donnée, un actant impliqué dans l'aptitude 'complémentaire' d'une communauté non-naturelle peut utiliser plus ou moins de cette aptitude, en tant que membre de la communauté (de communication) qui entretient et utilise l'aptitude 'complémentaire' pour résoudre (ensemble) des problèmes.

Si la communauté (de communication) limite l'aptitude d'un des ses membres ou des groupes, la reconnaissance des problèmes, ou au moins leur résolution sera (seront) limitée(s) pour elle, avec tout ce qui s'ensuit, ou bien, il peut arriver qu'à cause de la limitation du champ public, elle puisse utiliser moins d'aptitudes que dans le cas d'une publicité illimitée. Ainsi, la situation problématique donnée pour un actant donné qui résout des problèmes pourra être symboliquement plus ou moins dense, ou elle peut être considérée comme plus ou moins dense.

(9) À l'intérieur des aptitudes 'complémentaires', nécessaires pour résoudre un problème, qui sont accessibles dans les communautés non-naturelles (loin de les séparer des aptitudes 'naturelles' caractérisant un actant-type donné), l'on peut distinguer des zones thématiques qui se recouvrent entièrement ou partiellement. Autrement dit, des horizons partiellement ou entièrement identiques sont présents (c'est-à-dire, un ensemble de perspectives partiellement ou entièrement identiques du point de vue des actants résolvant un problème, ou bien, pour ce qui concerne la résolution de problèmes, des savoirs - plus

précisément, des aptitudes pertinentes - partiellement ou entièrement identiques), ainsi la culture, le droit, l'idéologie, la (les) religion(s), la (les) science(s), l'économie, la technologie. Ces savoirs (aptitudes) fonctionnent en fait à l'intérieur de la constitution des communautés non-naturelles (autrement dit, dans l'intégration des mondes vivants à des systèmes spécifiques : dans leur fusion en macrostructures) de façon analogue avec les codes.

La réglementation des communautés non-naturelles se déroule de la même façon que leur constitution, à l'aide des aptitudes 'complémentaires' de la communauté. La mise en application des préférences qui se manifestent dans les régulations peut se faire par des règles ou par des actes régulateurs individuels (avec des ordres qui interdisent quelque chose, ou la tolèrent, ou la soutiennent).

Le terme "code" est une catégorie qui réunit la totalité des savoirs de type "comment" concernant une quelconque solution communicative habituelle. Ces savoirs modaux sont en fait l'ensemble des règles de la construction, de la spécification, de la constitution, et aussi de la légitimation et de la présentation, qui, dans le cas de certains types de solutions, ne peuvent être décrites que comme des systèmes de réglementations interdépendants. Ces éléments de savoir de type "comment" sont à entendre en partie comme des règles constitutives, et en partie comme des règles régulatrices.

Les codes suffisamment publics au sein de la communauté donnée - dans un sens sociologique - passent pour les institutions de la communauté donnée (mais, évidemment, ils ne le sont pas au sens juridique).

(10) L'aptitude accessible pour la résolution de problèmes, comme état, peut évidemment changer. Le changement d'état modifie les communautés : certaines se désintègrent et de nouvelles se créent ; il est de plus possible qu'elles ne fassent que changer : elles se restructurent. Le changement d'état peut enfin signifier que l'état précédent survit également. Ce qui signifie pour les communautés ou pour les membres de la communauté, que, précisément, une nouvelle communauté apparaît : soit parallèle à la précédente, soit la remplaçant.

Le changement de l'aptitude accessible pour la résolution de problèmes signifie soit le changement de la gamme d'aptitudes naturelles, soit celui des aptitudes non-naturelles, ou éventuellement, le changement des deux. Le changement survenu dans la symbolique signifie, en fait, la disparition de certaine(s) symbolique(s) ou la naissance de nouvelle(s). Le phénomène est pareil dans le cas d'autres significations.

La question peut sans doute être posée : les changements ont-ils une structure, et si oui,

cette structure est-elle nécessaire ; ou encore, dans d'autres termes : est-il possible de juger le changement? Cela veut dire qu'on peut poser des questions comme : telle configuration d'aptitudes serait-elle plus fructueuse du point de vue de la résolution de problèmes que telle autre? Ce texte ne vise pas à répondre ou à réagir à cette sorte de questionnement, ni du point de vue de la philosophie de l'histoire, ni de la théorie de la culture, ni de la théorie de l'évolution.

(11) En résumé, l'aptitude 'complémentaire' accessible dans les communautés non-naturelles fait également partie de l'aptitude nécessaire pour l'adaptation (c'est-à-dire, nécessaire pour survivre, et indispensable pour maintenir - au moins - la qualité de la situation de la vie). La condition de la réussite de l'adaptation des (membres des) communautés non-naturelles est l'aptitude à résoudre des problèmes, appropriée aux circonstances très variées et complexes des problèmes.

De cette aptitude, l'on ne peut pas en faire provision illimitée de façon "naturelle" (car cette provision a ses limites naturelles, dans le cas d'un actant vivant, par exemple, dans la capacité de stockage des gènes et dans l'accès actuel à la mémoire). Autrement dit, pour que la communauté ou ses membres réussissent (aussi de façon biologique), il faut recourir à l'aptitude ('complémentaire') stockée de façon non-originelle (par exemple non-génétique). C'est pour cette raison que l'extradition du stockage des aptitudes 'complémentaires' en dehors de l'actant, par exemple à l'aide des significations symboliques, représente un pas décisif dans l'adaptation réussie, car le stockage extérieur n'a, en principe, pas de limites.

(12) Les modalités différentes de la signification, mais, avant tout, la résolution de problèmes avec des moyens symboliques représentent une chance plus grande pour réussir dans l'adaptation, face à d'autres résolutions de problèmes, parce qu'elle économise de l'énergie, elle est plus rapide, et permet de traiter des problèmes plus complexes que les modalités naturelles. Ceci découle du fait que la résolution de problèmes elle-même peut se dérouler d'abord par les modèles qui sont établis par des significations et qui anticipent l'avenir, c'est-à-dire qui sont capables de prédiction, ce qui, par rapport à la résolution de problèmes non-modelant, peut mener, en général, à des solutions plus économiques, plus rapides, et plus complexes.

La symbolique et ses alternatives, ou la communication (comme lieu spécifique de l'aptitude 'complémentaire' indispensable pour la résolution de problèmes) peuvent donc élargir la capacité de l'actant résolvant des problèmes pour les résoudre, et contribuent ainsi à sa réussite.